



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale

9 mai 2002

Français

Original: espagnol

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 57<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 janvier 2002, à 15 heures

*Président* : M. Al-Hinai ..... (Oman)

## Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Élimination du racisme et de la discrimination raciale  
(*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-23312 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 20*

**Point 117 de l'ordre du jour : Élimination du racisme et de la discrimination raciale (suite)** (A/56/3, A/56/18 et Corr.1, A/56/48, A/56/228, A/CONF.189/12, A/56/71-E/2001/65, A/56/79, A/56/94, A/56/364, A/56/481, A/56/647, A/56/649, A/56/673)

1. **Le Président** invite la Commission à reprendre l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

2. **M. Jokonya** (Zimbabwe) s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Malawi au nom des États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et accueille avec satisfaction le rapport de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud). Le fait que certains participants à la Conférence aient tenté de faire obstacle à la lutte contre le racisme ou de nier sa légitimité constitue une atteinte à la dignité humaine. M. Jokonya espère sincèrement qu'un mécanisme de suivi de la Conférence sera établi, non seulement pour corriger les erreurs du passé mais aussi pour créer un monde où le racisme et l'intolérance n'auront plus leur place.

3. Le colonialisme et l'apartheid sont des aspects essentiels du conflit entre devoir moral et intérêts matériels et il faudra beaucoup de courage, une grande force de conviction et une énorme volonté politique pour que la communauté internationale puisse corriger les politiques et les pratiques fondées sur les préjugés raciaux. Il est important que la Conférence de Durban ait condamné la traite d'esclaves et l'esclavage et qu'elle ait reconnu la nécessité d'indemniser les victimes de ces pratiques inhumaines.

4. Bien que l'on ait redoublé d'efforts dans le monde pour lutter contre le fléau du racisme et ses manifestations, des voix discordantes continuent de défendre de façon véhémement les vestiges du colonialisme et les privilèges raciaux et de critiquer ceux qui tentent de faire passer le devoir moral avant les intérêts matériels en réorganisant l'économie du Zimbabwe afin qu'elle profite à tous. Le soutien apporté par les pays occidentaux à une minorité raciale nuit gravement aux populations autochtones du Zimbabwe, foulant ainsi aux pieds les valeurs et l'éthique sur lesquels sont fondés les droits de l'homme. En fait, l'aide reçue par 4 500 colons blancs

au nom de la préservation de droits de propriété, volés à 13 millions de personnes, a fait perdre toute crédibilité à l'engagement en faveur des droits de l'homme, de la justice et de la primauté du droit. Surtout, elle constitue une source de tensions et une menace pour la stabilité nationale.

5. Les défenseurs des privilèges raciaux ont condamné le Gouvernement du Zimbabwe qui a lancé un programme de réforme agraire, préalable à la correction des injustices historiques dans la distribution des terres. Ceux qui défendent les droits de la minorité considèrent que toute tentative de gouvernement visant à corriger cette forme d'injustice constitue une violation de l'état de droit. Dans le cas du Zimbabwe, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et la primauté du droit ont été définies de façon à sauvegarder les privilèges des blancs. Le Zimbabwe espère que le mouvement mondial contre le racisme rejettera cette interprétation totalement inacceptable. Heureusement, les pays de la sous-région de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, qui ont lutté ensemble pour leur souveraineté et contre le colonialisme et l'apartheid, refusent d'être utilisés pour isoler le Zimbabwe ou pour appuyer les forces antagonistes du capitalisme.

6. Le programme de réforme agraire du Zimbabwe a pour objectif une distribution équitable des ressources nationales visant à permettre à tous les habitants du pays qui peuvent et souhaitent travailler la terre d'avoir la possibilité de le faire, indépendamment de leur couleur ou de toute autre différence. Il s'agit d'un processus inexorable dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe, quelles que soient les velléités réactionnaires des défenseurs du fascisme d'antan.

7. **M. Osmane** (Algérie) souligne que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a fourni l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans la lutte contre le racisme ainsi que d'étudier les moyens de garantir de la meilleure manière possible le respect des règles en vigueur. Pour la première fois dans l'histoire, cette réunion a permis d'exposer les injustices de l'esclavage et du colonialisme. En outre, la Conférence de Durban a marqué un important tournant dans l'effort de réconciliation entre les peuples. À la Conférence, la délégation algérienne a prôné l'établissement d'un nouvel humanisme fondé sur la générosité, la solidarité, l'égalité et la justice, débarrassé de tous préjugés et vues réactionnaires et suffisamment fort

pour surmonter les égoïsmes mesquins et consacrer dans les faits l'interdépendance, l'indivisibilité et l'intégrité de tous les droits de l'homme. Le racisme sous sa forme traditionnelle a reculé avec la fin de l'apartheid, mais il se manifeste actuellement sous des formes aussi graves motivées par la nationalité, la culture, la religion et le niveau de développement. Cette réalité constitue un défi majeur pour l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de l'humanité en ce troisième millénaire.

8. **L'Archevêque Martino** (Observateur permanent du Saint-Siège) estime que nul ne peut nier que la communauté des nations a besoin d'un programme d'action concerté pour faire face au problème du racisme. Il faut trouver de nouveaux moyens d'encourager la coexistence et l'interaction harmonieuses des individus et des peuples et de forger une culture dans laquelle, comme l'a dit le Pape Jean-Paul II le 26 août 2001, « on peut reconnaître, dans chaque homme et dans chaque femme, une sœur et un frère prêts à cheminer ensemble sur la voie de la solidarité et de la paix ».

9. Le Saint-Siège, qui a travaillé avec les délégations d'un grand nombre de pays dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, remercie le Gouvernement sud-africain des efforts qu'il a déployés en tant que pays hôte de la Conférence. Au cours de cette réunion, il est apparu à l'évidence combien il est difficile d'aborder un problème qui est une atteinte à la dignité même de la personne humaine. C'est pourquoi il est de la plus haute importance d'établir un programme d'action pour lutter contre le racisme. Le Saint-Siège demande instamment à toutes les nations de s'attacher sans retard, individuellement et en collaboration avec d'autres États et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à établir un programme de lutte précis contre le racisme, en utilisant les nombreux éléments positifs des documents issus de la Conférence mondiale. Les mesures prévues dans un tel programme doivent se refléter en premier lieu dans la législation et la pratique au niveau national. Il faudrait s'intéresser en particulier à la situation des réfugiés, des migrants, des populations autochtones et des groupes minoritaires. En outre, la législation doit s'accompagner d'un effort d'éducation. L'éducation à la tolérance raciale doit figurer dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux. L'acceptation des

autres doit être apprise avant tout dans la famille; les organismes gouvernementaux ne doivent jamais avaliser des stéréotypes raciaux et que les médias doivent éviter d'encourager ces tendances. Le Saint-Siège est profondément préoccupé par les problèmes du racisme et de l'intolérance religieuse, qui sont évoqués dans les documents de Durban. Il faut garantir la liberté de culte aux membres des minorités religieuses, linguistiques ou ethniques.

10. Dans un monde où la religion est souvent exploitée pour accentuer les divisions politiques, sociales ou économiques, il est réconfortant de noter le nombre croissant d'initiatives, aux niveaux local et international, visant à encourager le dialogue entre les religions; ce dialogue pourrait beaucoup contribuer à la lutte contre le racisme. La Déclaration de Durban est importante car, en insistant sur la promotion de la dignité humaine, elle reconnaît le rôle central joué par la religion dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

11. **M. Chowdhury** (Bangladesh) se félicite de la participation à la réunion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dont le travail est plus important que jamais eu égard à la nécessité d'assurer le suivi de la Conférence mondiale. Le Haut Commissariat mérite toute l'aide et toutes les ressources nécessaires. Lors de la Conférence mondiale, il est apparu à l'évidence que le racisme et la discrimination raciale sont des problèmes qui continuent d'affecter tous les pays, malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le douloureux processus de Durban a permis d'établir un programme d'action qui a reçu l'appui de la majorité des États Membres, bien que, malheureusement, la publication du document final de la Conférence ait été retardée. Les différences d'opinion doivent être surmontées afin d'aller de l'avant; beaucoup reste à faire pour respecter l'engagement de combattre le racisme pris à la Conférence mondiale.

12. Les efforts réalisés dans cette optique doivent être axés surtout sur l'éducation à la paix et aux droits de l'homme; l'adoption de mesures nationales contre la haine, l'intolérance et la discrimination, notamment le renforcement des institutions, la promulgation de lois efficaces et la promotion d'une culture de non discrimination; la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes haineux, grâce notamment au suivi et à la

formation des responsables de l'administration de la justice; enfin, une coopération internationale large et efficace visant à mettre en place un ordre international fondé sur la justice, l'égalité et l'équité, la dignité de l'homme, la compréhension mutuelle et la promotion et le respect de la diversité culturelle et de l'universalité des droits de l'homme.

13. Au Bangladesh, la Constitution interdit expressément la discrimination fondée sur la race, la religion, la caste, le sexe ou le lieu de naissance, garantit l'égalité devant la loi à tous les citoyens et prévoit des actions en faveur de tous les groupes sociaux défavorisés. Sur le plan international, le Bangladesh a soutenu la lutte contre le racisme et l'intolérance et a été partie à toutes les grandes conventions relatives aux droits de l'homme, qu'il s'efforce de mettre en œuvre malgré toutes les contraintes auxquelles il doit faire face. Compte tenu de cette position, le Bangladesh rejette sans réserve les politiques et pratiques de la puissance occupante au Moyen-Orient, qui violent manifestement le droit international et les droits de l'homme universellement reconnus. Le Bangladesh a toujours défendu les victimes du racisme et s'est engagé à adopter des mesures aux niveaux national et international pour combattre ce fléau et les autres pratiques détestables qu'il engendre. Il demande instamment à tous les pays de collaborer avec ténacité aux efforts déployés au niveau mondial pour éliminer le racisme et contribuer ainsi à l'instauration d'un monde véritablement civilisé.

14. **M. Ahmad** (Iraq) souligne que la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est l'un des principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies ainsi que du droit humanitaire international. Cette question a beaucoup préoccupé la communauté internationale mais, malgré les nombreux instruments et accords internationaux qui ont été élaborés dans ce domaine et les diverses déclarations internationales, maints problèmes demeurent et doivent être traités avec tout le sérieux requis.

15. Nul ne saurait nier que les pratiques et les actes racistes de tous types se sont multipliés durant les dix dernières années, en particulier les actes de génocide et d'épuration ethnique, les actions militaires et la discrimination contre les réfugiés, les travailleurs migrants et les populations autochtones, et que de nouvelles formes de contrôle et d'exploitation

économique des ressources sont apparues, y compris du fait de la mondialisation et de l'utilisation généralisée de sanctions économiques. En outre, les notions de supériorité ethnique, culturelle ou religieuse se sont généralisées, ce qui pose de nouveaux défis sérieux, comme l'ont clairement démontré l'aggravation des problèmes économiques, sociaux et culturels et les tragédies humanitaires dont ont souffert de nombreuses parties du monde. La communauté internationale doit œuvrer avec diligence pour mettre fin aux phénomènes et pratiques racistes et instaurer la paix, la sécurité, le respect et la tolérance, de façon à éliminer la pauvreté et la dégradation et à faire en sorte que le progrès et le développement deviennent une réalité pour tous, grâce à l'établissement d'un ordre international juste et équitable. Les enseignements du passé ne doivent pas être oubliés et des mesures doivent être prises pour faire face aux tragédies que vivent actuellement certaines populations.

16. L'Iraq souffre de nombreuses formes de discrimination liées à des phénomènes comme l'injustice et les privations. La situation tragique que connaît la population iraquienne du fait de l'embargo économique total imposé depuis plus de 11 ans et de l'agression militaire persistante n'est que l'une des manifestations du sentiment raciste qui alimente l'animosité contre la population iraquienne et qui a conduit à un génocide ayant coûté la vie à plus d'un million d'Iraqiens. Dans la Palestine occupée, les forces d'occupation israéliennes commettent des crimes contre l'humanité depuis 1948, au vu et au su de la communauté internationale, et sont responsables des formes les plus odieuses d'agression et de discrimination raciste contre le peuple palestinien sans défense, tuant des civils, en particulier des enfants, isolant des villages et des villes, imposant des blocus économiques, détruisant des maisons et des cultures et se livrant à d'autres pratiques inhumaines qui doivent être condamnées, comme la communauté internationale l'a fait à sa dernière conférence mondiale sur le racisme. Il ne fait pas de doute que c'est le continent africain qui est la plus grande victime du racisme, de la discrimination raciale, des déportations et de la traite des êtres humains. Les peuples africains ont beaucoup souffert durant la période coloniale et sous l'occupation étrangère, avec tous les actes de pillage des ressources qui ont eu lieu à cette époque. Les puissances coloniales doivent reconnaître leur responsabilité et offrir des dédommagements et des excuses; il faut aussi que soient condamnés les crimes

et les injustices horribles commis contre les populations autochtones, qui ont été soumises à l'esclavage et à d'autres formes de servitudes du fait de leur origine africaine.

17. La délégation iraquienne attend avec impatience l'avènement d'une ère nouvelle dans laquelle prévaudront la justice, l'égalité, la stabilité et la paix pour tous et où toutes les formes de racisme, de discrimination raciale et d'injustice seront éliminées. L'heure est venue d'assumer les responsabilités morales et humaines et de condamner les pratiques racistes qui ne peuvent que conduire au génocide et aux tragédies humanitaires, comme le font l'imposition d'embargos économiques et les actions militaires. La délégation iraquienne demande qu'il soit mis fin à ces pratiques.

18. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) déclare que, pour son pays, l'élimination du racisme, au niveau national comme au niveau international, est non seulement un devoir mais un engagement historique profondément enraciné dans l'expérience nationale. De tous temps, les conflits et les conquêtes, souvent motivés par des divisions raciales, ont été considérés comme inévitables. Les États-Unis, bien que fondés sur les principes de liberté et d'égalité, n'ont pas échappé au contexte historique, ce dont ont particulièrement souffert les populations autochtones et les Africains amenés dans le pays comme esclaves. À la suite de la guerre civile, l'esclavage, manifestation la plus terrible du racisme, a été aboli, mais le racisme lui-même n'a pas été éliminé. Depuis, les États-Unis mènent un combat permanent pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous leurs citoyens quelle que soit leur race, leur origine ethnique ou leur croyance religieuse. Pour ce faire, ils ont appliqué des politiques inspirées par la démocratie, l'éducation et la primauté du droit, qu'ils recommandent aux autres pays, et ont entrepris un processus permanent de réforme législative qui a conduit à diverses modifications de la Constitution et à l'adoption d'un cadre réglementaire.

19. Les États-Unis peuvent s'enorgueillir d'une société très hétérogène, qui offre des possibilités illimitées à toutes les races, ethnies et croyances religieuses. Néanmoins, la situation pourrait encore être grandement améliorée. Un grand nombre de communautés restent divisées par l'ignorance et la peur, du fait de l'héritage de la ségrégation raciale. Des disparités d'éducation et de revenu subsistent entre les

divers groupes de la population. Il importe de noter que la détermination des États-Unis à surmonter les divisions et disparités afin d'arriver à une union plus parfaite ne faiblira pas avec la guerre contre le terrorisme. Au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre, les Américains de toutes les races, ethnies et croyances se sont unis pour protéger leurs libertés, leurs valeurs et leurs droits fondamentaux. L'administration fédérale, les administrations des États et la société civile collaborent pour que personne ne soit visé ou persécuté du fait de sa race, de sa religion ou de son origine nationale. Le Président a souligné cet engagement en visitant une mosquée et en célébrant le Ramadan à la Maison Blanche, en compagnie d'un grand nombre de représentants du clergé musulman. Ceux qui veulent menacer la magnifique diversité de la société américaine ne font que renforcer sa volonté d'unité.

20. La détermination des États-Unis à éliminer les clivages raciaux et ethniques a aussi été manifeste au niveau international. Dans les Balkans, ils parrainent un programme de télévision qui apprend la tolérance et la résolution pacifique des conflits aux enfants; à Cuba, le National Endowment for Democracy aide les Cubains de race noire à se préparer à une transition démocratique et pacifique; ailleurs en Amérique latine, l'Agency for International Development des États-Unis fournit une aide de près d'un million de dollars à l'Institut interaméricain des droits de l'homme, en vue de la mise en œuvre de programmes visant à renforcer l'harmonie raciale et ethnique; en Afrique, le projet de réconciliation pour les Grand Lacs et le programme dans le domaine de la justice et du journalisme utilisent les médias et le système judiciaire pour encourager une meilleure compréhension, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. En tant que signataires des Accords de Paris, les États-Unis ont décidé de verser 25 millions de dollars pour le développement d'institutions démocratiques solides au Cambodge. En ce qui concerne l'Afghanistan, où l'exclusion d'importants secteurs de la population a conduit à la conjugaison redoutable de l'extrémisme radical et du terrorisme que le pays connaît actuellement, il est nécessaire de mettre fin à l'oppression et d'établir un gouvernement largement représentatif des divers peuples du pays et respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous.

21. Les stratégies utilisées pour combattre le racisme sont performantes, mais elles ne fonctionnent pas

toutes seules. La démocratie et la primauté du droit ne sont pas des remèdes automatiques et infaillibles contre les conflits et les divisions raciales mais constituent des instruments dynamiques et complexes, qui doivent être continuellement évalués et suivis. L'élimination du racisme partout dans le monde ne sera possible qu'avec un débat libre et ouvert. En outre, il faut reconnaître que l'on ne peut changer l'histoire. Bien que les États-Unis n'aient pas souhaité apporter leur appui à la Conférence mondiale contre le racisme et n'aient pas approuvé son document final, leur détermination en ce qui concerne les objectifs de la Conférence est sans équivoque et ne peut être mise en doute. Chaque pays doit examiner son propre passé afin d'en tirer des enseignements et mettre au point des remèdes nationaux efficaces. Les États-Unis continueront donc d'utiliser les meilleurs instruments à leur disposition – la démocratie l'éducation et la primauté du droit – pour faire en sorte que la justice l'emporte sur le racisme sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations.

22. **M. Amorós Núñez** (Cuba), exerçant son droit de réponse et faisant référence aux commentaires du représentant des États-Unis d'Amérique concernant la collaboration d'un organisme fédéral avec certains secteurs de la population cubaine, indique que sa délégation ne croit pas que cette collaboration constitue une contribution à la lutte contre le racisme étant donné que, comme le montre l'histoire, il n'y a pas de racisme institutionnalisé à Cuba. Les pays qui souffrent effectivement de graves problèmes nationaux de ce type ne devraient ménager aucun effort pour les éliminer. En outre, comme l'a montré la Conférence de Durban, des forums internationaux existent pour engager des débats sur cette question et tous les pays, en particulier les États-Unis d'Amérique, doivent accroître leur participation à ces forums afin de renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

*La séance est levée à 16 h 20*